

tion des travaux de la ferme. Cependant ce travail doit être modéré de manière qu'il ait pour principal effet d'entretenir la santé de l'étalon et de le rendre doux et docile jusqu'à l'âge où ses facultés reproductrices diminuent. Ce travail modéré couvre, si non tous les frais d'entretien, du moins la plus grande partie.

Dans ces circonstances, il peut devenir très avantageux pour un éleveur qui se livre à la production du cheval sur une grande échelle, de se pourvoir d'un étalon de mérite, même dans le cas où il serait obligé de le payer fort cher. D'ordinaire nos sociétés d'agriculture qui ont à cœur d'établir une bonne race de chevaux dans leur localité ou d'améliorer la race existante n'épargnent pas le prix d'achat d'un bon étalon pour arriver au but qu'elles veulent atteindre. Cet achat par une société d'agriculture est moins onéreux que s'il eût été fait par un particulier.

On entend par étalon de mérite, celui qui remplit les trois conditions suivantes : 1o. Bon origine du côté du père et de la mère, authentiquement constaté par les propriétaires ; 2o. conformation bonne et régulière ; 3o. mérite éprouvé.

Un éleveur qui posséderait un tel étalon en retirerait un bon profit. D'abord il l'utiliserait pour le service de ses juments, puis tous les éleveurs de sa paroisse, même des paroisses voisines, reconnaissant les mérites de cet étalon, voudront lui amener leurs juments, et le prix des saillies rembourserait bientôt son prix d'achat.

Il importe beaucoup que l'étalon ne soit pas trop violent, afin que l'en puisse profiter du temps où les juments sont en chaleur. Dans tous les cas, il faut proscrire complètement tous les étalons sans mérite. Un étalon defectueux est toujours payé trop cher ; il communique à la race des défauts qui ne lui avaient jamais appartenu, et ces défauts se perpétuent pendant plusieurs générations. L'imprévoyance dans le choix des étalons a contribué plus qu'on ne le pense à détériorer la race chevaline.

L'étalon destiné à la reproduction ne doit pas commencer la saillie des juments avant l'âge de cinq ans, et encore à cet âge on ne doit lui demander qu'un service modéré ; puis, si on le soumet à un travail peu fatiguant, il pourra donner de bons produits comme reproducteur jusqu'à un âge assez avancé. Cependant il faut remarquer que les poulains qui sont le produit d'un vieil étalon ont moins de vigueur que ceux qui proviennent d'un étalon dans la fleur de l'âge.

Pour les chevaux plus que pour toutes les autres espèces animales, il faut se mettre en garde contre les mauvais effets de la consanguinité, car cette dernière affecte surtout les forces musculaires, et dans les chevaux ces forces constituent la principale valeur.

L'étalon destiné à la saillie des juments doit recevoir une nourriture très fortifiante, tout en se mettant en garde contre les stimulants et certaines drogues pour augmenter la fécondité de l'étalon ; ces drogues ne peuvent qu'épuiser l'animal. Son régime doit se composer d'une nourriture saine et choisie parmi les aliments les plus nutritifs et de la meilleure qualité. La quantité qu'on lui donnera doit dépendre de son appétit. A cette nourriture on devra ajouter le passage régulier qui tient en activité les fon-

ctions de la peau. Enfin, tous les jours on le soumettra à un travail modéré qui soit pour lui un exercice bienfaisant plutôt qu'une fatigue. Les meilleurs aliments que l'on puisse distribuer à un étalon sont le foin et l'avoine mélangés d'un peu de fourrage vert on été et de mâche en hiver. La mâche est une bouillie épaisse formée d'un pot d'avoine, trois pots de lin mélangés ensemble et ébouillantée ; à ces grains on ajoute une pinte de son de blé. On couvre le vase qui le contient avec une flanelle pour laisser refroidir lentement, et la mâche est faite.—(A suivre).

Un élève diplômé à l'école d'agriculture de Ste-Anne

Jeudi dernier nous assistions à un examen fort intéressant à l'école d'agriculture de Ste Anne. M. Arthur LeBel, de Fraserville, se présentait pour subir les épreuves très sérieuses qu'exigent l'obtention d'un *Brevet de capacité agricole*.

Pour avoir droit à ce brevet, il faut d'abord que l'élève ait complété son cours qui est de deux ans, qu'il ait obtenu la note *bien* à tous les examens trimestriels, et qu'il ait donné entière satisfaction par son application au travail sur la ferme-modèle ; il faut, de plus, qu'il ait exécuté d'une manière rationnelle le plan de culture qui lui a été proposé, et qu'il soit capable de l'expliquer et de le défendre en présence du Comité des examinateurs. C'est sur ce plan de culture que porte l'examen final. Ce plan proposé à M. LeBel était le suivant :

“ Vous êtes en possession d'une terre de trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, située sur le premier rang de la paroisse de Deschambault, dans le comté de Portneuf, sur la rive nord du fleuve St-Laurent, à vingt-huit arpents de l'église de la dite paroisse, et à douze lieues de la ville de Québec.

“ Le sol est de bonne qualité, appartenant à la classe des terrains argileux ; mais il n'est pas d'une grande tenacité, il est plutôt de consistance moyenne que compact. Ce sol est assez profond, s'égoutte facilement pourvu qu'on y fasse les travaux d'assainissement suffisant. Vers le premier tiers de la profondeur fixe de la dite terre se rencontre un coteau peu élevé en pente douce et de nature sablonneuse susceptible de devenir très riche avec des fumures convenables.

“ Le terrain est généralement incliné du nord au sud vers le fleuve St-Laurent, et de l'est à l'ouest légèrement vers un petit cours d'eau qui va se jeter dans le susdit fleuve.

“ En général, ce terrain est peu rocheux ; cependant sur les dix derniers arpents de la profondeur, en arrivant au fronton du deuxième rang, il est parsemé de cailloux détachés dont il serait facile de se débarrasser.

“ Les bâtisses se composent d'une bonne maison d'habitation de 25 pieds sur 30, d'une laiterie, d'une petite porcherie et d'une grange avec les étables suffisantes pour loger les produits de la terre et les animaux de la ferme. Le tout est en assez bon état et n'exige pas de réparations importantes pendant trois à quatre ans.